

Département de la Somme

-----

Arrondissement d'AMIENS

-----

Communauté de Communes  
Nièvre et Somme

1, allée des quarante

Parc d'Activités des Hauts du  
Val de Nièvre – BP 30214

80420 FLIXECOURT

-----

Tél. : 03 22 39 40 40

Fax : 03 22 39 40 41

OBJET:

Prestataire Centre Animation  
Jeunesse (CAJ) 2023

Date de convocation :

05 avril 2023

Date de séance :

12 avril 2023

Date d'affichage :

17 avril 2023

Membres en exercice : 55

Membres présents : 41

Membres votants : 43

Jours et heures d'ouverture :

du lundi au vendredi

de 8 heures à 12 heures

de 13 heures 30 à 18 heures

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt-trois, le douze avril, le Conseil communautaire légalement convoqué s'est réuni en la salle le chiffon rouge – Rue P.ERMENAUULT – à FLIXECOURT, sous la présidence de Monsieur René LOGNON.

*Etaient présents :*

Mmes BENEDINI, DUFRENOY, CHEVALIER, LEBRUN, DIRUY, ROUSSEL, SOUILLARD, DE ALMEIDA, MINET, LEMAIRE, CERNEY, ALEXANDRE

Mrs PINCHON, HERBETTE, MOREL, GACQUER, FOURCROY, VIGNON, DELASSUS, ALEXANDRE, POISSON, DELFOSSE, MARECHAL, GAILLARD, LOGNON, DELAFOSSE, CARPENTIER, BEC, FRANCOIS, WALIGORA, TIRMARCHE, OLIVIER, DELVILLE, BELLAREDJ, PARMENTIER, CARLE, DELATTRE, GODIN, BOULARD, DUCROTOY, GROSSEL,

*Etaient absents, excusés :*

Mme CAPRON, LICOUR

Mrs LEITAO, GOURGUECHON, LEULIER, GUILLOT, COLOMBEL, MAUGER, MADANI-BUTIN, BLAIZEL, HENRY, BOULLET, LEBLANC D. LEBLANC JM.

M MAUGER donne pouvoir à M CARPENTIER

MME LICOUR donne pouvoir à M DELATTRE

Secrétaire de séance : MME LEBRUN

\*\*\*\*\*

La séance étant ouverte,

Les termes du programme d'animation jeunesse 2023 sont rappelés.

Après en avoir délibéré, le Conseil retient l'offre des PEP 80 pour un montant 194 500,00 € pour l'organisation des CAJ été et de la Toussaint et les frais de transports et gestion associés (Le reste prévisionnel à charge de la CCNS étant de 183 460,00€)

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré :

- Autorise le Président à signer la convention avec PEP 80 pour l'organisation du CAJ 2023.
- Autorise le Président à solliciter les subventions auprès de la CAF et de tout autre financeur.

- Autorise le Président à signer tout document relatif au bon déroulement de cette affaire

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre tous les membres présents.



Pour extrait conforme,  
Le Président.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire compte tenu de sa transmission en février préfecture le 17 avril 2023 et de sa publication le 17 avril 2023.

